

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 25 mars 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez
(Eau et Assainissement)

Cuzieu
(Eau et Assainissement)

Marclopt
(Eau)

Montrond-les-Bains
(Eau et Assainissement)

Rivas
(Eau)

St André-le-Puy
(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche
(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 15 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent la Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N° 24-03-05B

Objet de la délibération :

Approbation _____ du
programme annuel de
travaux 2024

Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy
GRANJON Vincent - Cuzieu
PHILIPPE Marie-France- Rivas

Secrétaire élu pour la session

PERCET Serge

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
 Trésorerie de Saint Galmier -----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240325-CS24-03-05B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024
Publication : 29/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 5 avril 2024

INTERET COMMUN

Madame Catherine EYRAUD est partie avant le vote des comptes administratifs, du programme annuel et des budgets.

OBJET : Approbation du programme annuel de travaux 2024

Le projet de programme de travaux 2024 est présenté aux membres du Comité Syndical pour validation.

Le montant global prévisionnel des travaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales pour l'année 2024 est estimé à 2 357 000 € :

- Eau potable : 1 092 000.00 €
- Eaux Usées : 1 095 000.00 €
- Eaux Pluviales : 170 000.00 €
-

L'avis de l'assemblée délibérante est sollicité pour approuver ce programme annuel.

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ☼ Approuvent le programme annuel de travaux 2024 prévisionnel ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante, tel qu'annexé.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2024

Le Président

Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance
Serge PERCET

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Serge Percet", is written over the printed name.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240325-CS24-03-05B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024
Publication : 29/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 5 avril 2024